

**DELEGATION DE Monsieur Nicolas BRUGERE**

**D-2018/553**

**Soutien des associations de promotion de la santé.  
Programmation pour l'année 2019. Autorisation. Décision**

Monsieur Nicolas BRUGERE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Pacte de Cohésion Sociale et Territoriale et plus particulièrement de la stratégie définie par le contrat local de santé, la Ville entend soutenir les associations œuvrant en faveur de la santé de tous les bordelais, par l'attribution des subventions de fonctionnement aux structures bénéficiaires présentées dans le tableau ci-dessous.

Le montant total de cette programmation s'élève à 42 450 €.

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à attribuer aux organismes cités les sommes d'un montant total de 42 450 € réparties comme indiqué ci-dessous,
- à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes, compte 6574/522
- à signer les conventions de partenariat afférentes à ces engagements.

<b>ASSOCIATION</b>	<b>PROGRAMMATION 2019</b>
AMI Accompagnement psychologique et Médiation Interculturelle	7 000 €
Comité Féminin Gironde pour le dépistage du cancer du sein	1 000 €
Centre Psychanalytique de Consultation et de Traitement	2 000 €
Le Dire autrement	1 000 €
Les Fées Papillons	5 000 €
Girondins de Bordeaux Bastide Handball Club <i>(Projet Bouge ta santé à la Benaugé)</i>	3 500 €
Mana	13 500 €
Médecins du Monde	3 000 €
Mouvement Vie libre	700 €
SOS Amitiés	2 000 €
Les journées de la nutrition	750 €
Psy Hope <i>Aide au démarrage de l'activité, formation des bénévoles ...</i>	3 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>42 450 €</b>

**ADOPTE A LA MAJORITE**

VOTE CONTRE DU GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL-SIEL